



Vous êtes agent territorial de la Gironde ?
Vous êtes à moins de 5 ans d'une ouverture de droit potentiel à la retraite.



Bénéficiez d'un APR sur rendez-vous, avec un conseiller spécialisé.



Pour en savoir plus :

Retrouvez les informations et le formulaire sur le site internet du Centre de Gestion de la Gironde :
> <https://www.cdg33.fr/gestion-des-ressources-humaines/depart-et-fin-de-fonctions/retraite/>



Contactez le service Retraites :

☎ 05 56 11 14 14

@ agent.retraites@cdg33.fr